

Le Directeur

ARRETE N°52-2025
RELATIF A LA PROCLAMATION DES RESULTATS DE
L'ELECTION DES REPRESENTANTS DES USAGERS AU CONSEIL DES ETUDES ET DE LA VIE ETUDIANTE DE
L'INSTITUT D'ETUDES POLITIQUES DE GRENOBLE

Le Directeur de l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble,

Vu le code de l'éducation,

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements,

Vu le Décret n°2020-1205 du 30 septembre 2020 relatif à l'élection ou la désignation des membres du conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche et des conseils des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur, notamment son article 7,

Vu le Décret n° 2011-595 du 26 mai 2011 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction Publique de l'Etat,

Vu le décret n°2023-1034 du 8 novembre 2023 pérennisant les statuts de l'Université Grenoble Alpes,
Vu l'arrêté de nomination n°ESRS2433893A du 19 décembre 2024 portant nomination de Monsieur Simon PERSICO à la direction de l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble,

Vu le règlement intérieur de l'Institut d'Etudes Politiques de Grenoble voté par le conseil d'administration de l'Institut d'Etudes Politiques, notamment ses articles 13-1-2, 13-2, 20-1-1 et 20-1-4,
Vu l'arrêté n°47-2025 du 8 octobre 2025 organisant les élections des représentants des usagers au sein du Conseil des Etudes et de la Vie étudiante,

Vu l'arrêté n°49-2025 relatif à la recevabilité des candidatures pour l'élection des représentants des usagers au Conseil des Etudes et de la Vie étudiante,

Vu l'arrêté n°50-2025 portant composition du bureau de vote pour l'élection des représentants des usagers au conseil d'administration et au conseil des études et de la vie étudiante,

ARRETE :

Article 1^{er} : A la suite des scrutins ayant eu lieu du Mercredi 5 novembre 2025 à 9h au Vendredi 7 novembre 2025 à 16h (tour unique), le directeur de l'IEP de Grenoble proclame les résultats des élections des usagers au Conseil des études et de la vie étudiante (CEVIE).

Le Directeur

Article 2 : Les résultats pour l'élection des représentants des usagers au CEVIE sont les suivants :

Nombre de sièges titulaires	6
Nombre de sièges suppléants	6
Nombre d'électeurs sur la liste électorale	1595
Nombre de bulletins dans l'urne	716
Taux de participation	44,89 %
Nombre de suffrages valablement exprimés	702
Nombre de bulletins blancs	14
Nombre de bulletins nuls (hors blancs)	0
Quotient électoral	117,00

Résultats des listes

Liste	Suffrages obtenus	Sièges obtenus
AGORA	184	2
OURSE	485	4
UNI	33	0

Sont déclarés élus

Liste	Candidat	
AGORA	BERSET-PRICE Colette	Titulaire
AGORA	GIRARD Valentin	Titulaire
AGORA	DIDIERJEAN Théophile	Suppléant
AGORA	LANE-MABY Josué	Suppléant
OURSE	HADEF Sofiane	Titulaire
OURSE	BLANC Alia	Titulaire
OURSE	ANDREYS Tom	Titulaire
OURSE	MALZAHN Titouan	Titulaire
OURSE	BOULO Antoine	Suppléant
OURSE	DANOWICZ Ornella	Suppléant
OURSE	LASRI-JACQUES Marwan	Suppléant
OURSE	NARDO Robin	Suppléant

Le Directeur

Article 5 : La direction générale des services de l'Institut d'études politiques de Grenoble est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Martin-d'Hères, le 10 novembre 2025

Le Directeur,


Simon PERSICO

